

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 12 février 2018
Séance du 18 janvier 2018

19 Piscine municipale – comité de pilotage du conseil d'établissement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM FREMINE, RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ Rapport de présentation :

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Afin d'évaluer et de suivre la mise en œuvre du projet d'établissement de la piscine municipale, il est proposé de constituer un comité de pilotage.

Il aura pour objectifs à partir des orientations politiques :

- de définir des indicateurs,
- de valider les tableaux de bord,
- de déterminer la fréquence des mises à jour, afin d'optimiser au mieux la gestion de la piscine.

Ce comité de pilotage sera constitué :

- d'élus de la Ville,
- du directeur de la vie associative et du sport,
- du directeur des sports,
- de la responsable de la piscine,
- d'un brevet d'état d'éducateur sportif activité de la natation,
- de référents des directions finances, ressources humaines et communication,
- d'un membre des trois clubs utilisateurs (Amicale creilloise de natation, Subaquatique Creillois et Astre creillois).

maintenant !

Il pourra être également proposé d'associer des usagers, en fonction des ordres du jour et des réunions proposés.

A titre d'exemple, les différents ordres du jour qui pourront être abordés lors de ces rencontres annuelles seront :

- les jours annuels de fermeture de la piscine (vidange, travaux éventuels),
- les horaires d'ouvertures pendant les congés scolaires,
- les tarifs de la piscine,
- l'organisation de compétitions des différents clubs ou de manifestations par la Ville (nuit de l'eau),
- la communication (questionnaire de satisfaction...).

La première réunion aura pour objet la validation de ce comité.

Les personnes conviées, le seront, en leur grade et qualité :

- M. Hassan BOUADDI, Maire adjoint Vie associative et sportive ;
- M. Jean Claude CABARET, Maire adjoint Patrimoine, voirie et cadre de vie ;
- M. Emmanuel DUBREUIL, Président de l'ACN ;
- M. Jean Pierre DIXIMUS, Président du Subaquatique creillois ;
- M. Sébastien MOINEAU, Président de l'Astre creillois ;
- M. Laurent DEROUAL, Directeur de la vie associative et du sport ;
- M. Didier ALLOUCHE, Directeur du service des sports ;
- Mme Anne CHAUSSE, Responsable de la piscine ;
- Un brevet d'état éducateur sportif de la piscine ;
- Un référent des directions Finances, Communication et Ressources Humaines ;
- Deux représentants des usagers tirés au sort, hors club.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 18 janvier 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la constitution d'un comité de pilotage pour le conseil d'établissement de la piscine de Creil avec les membres suivants, en leur grade et qualité :

- Le Maire adjoint Vie associative et sportive ;
- Le Maire adjoint Patrimoine, voirie et cadre de vie ;
- Le Président de l'ACN ;
- Le Président du Subaquatique creillois ;
- Le Président de l'Astre creillois ;
- Le Directeur de la vie associative et du sport ;
- Le Directeur du service des sports ;
- Le Responsable de la piscine ;
- Un brevet d'état éducateur sportif de la piscine ;
- Un référent des directions Finances, Communication et Ressources Humaines ;
- Deux représentants des usagers tirés au sort, hors club.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **13 FEV. 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 15.02.18.
et publication ou notification le 15.02.18.
affiché le 13.02.18.
CREIL, le 15.02.2018.

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis Le Pape

Francis LE PAPE

